

---

Adresse du conseil général régénérée de la commune de Laigle, qui félicite la Convention de la découverte du complot et l'invite à conserver la sévérité des mesures révolutionnaires, lors de la séance du 6 germinal an II (26 mars 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse du conseil général régénérée de la commune de Laigle, qui félicite la Convention de la découverte du complot et l'invite à conserver la sévérité des mesures révolutionnaires, lors de la séance du 6 germinal an II (26 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) pp. 377-378;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1968\\_num\\_87\\_1\\_20566\\_t1\\_0377\\_0000\\_9](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20566_t1_0377_0000_9)

---

Fichier pdf généré le 23/01/2023

ont juré d'en maintenir l'unité, l'indivisibilité, de répandre jusqu'à la dernière goutte de leur sang, plutôt que d'y laisser porter une seule atteinte.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Extrait des délibérations de la commune. Séance du 27 brum. II] (2).

Le Conseil général de la commune du Mesnil-sur-Blangy et les membres du Comité de la dite commune étant assemblés sur la place publique près de l'arbre de la liberté, en présence des habitants réunis pour se conformer à la loi du 17 juillet 1792, relatif au brûlement des titres et papiers et écritures concernant les ci-devant droits féodaux, qui seroient déposés au greffe de leurs municipalités. Et là étant, ils les ont brûlés en présence des dits habitants réunis comme dessus, à la réserve des plans indicatifs des propriétés de la commune, qui ont été réservés en cas de besoin. Et en mémoire d'une journée si mémorable, ils ont fait une fête civique en mémoire de la République, où ils ont tous juré de maintenir l'unité et l'indivisibilité et de répandre plutôt leur sang que d'y laisser porter la moindre atteinte, en criant : Vive la Nation, Vive la République, Vive la Montagne, et en demandant tous d'une voix unanime que la Convention reste à son poste jusqu'à la paix, et ont terminé leur fête par l'union la plus intime ; ce qu'ils ont arrêté et signé.

Signé : M. Rivière (maire), R. Aubert, J. Pognant, P. Mesnier, J.B. Hervieu, Gille Proux (off. mun.), L. Mollien, P. Goulier (sous-lieut.), M.P. Hervieu, Bossière, P. Belenger, Jacques Satis (caporaux), N. Harang (sergent), J. Delbrey, C.M. Dubost, J. Le Gros, P. Belinger (commissaire), G. Rebut, N. Marie, R.P. Sannier, Guill. Guillemite, A.V. Sonnier, P. Satis; C. Pognant, A. Roussel, J. Hardy, André Le Grip, Robert Prévost, J. Tesson, F. Heurtevant, Elie Le Proux, J. Aubert, J.P. Le Proux, Jos. Monneville, Hilaire Le François, marque de P. Rouez, marque de J.B. Beaunier, L. Vauquelin, J. Jouvret, marque de V. Andrieu, marque de L. Beaunier, L. Vauquelin, marque de J. Bichet, J. Paris, C. Plessis, F. Verger, Nonant, P. Dorléans, marque de Guill. Morant, Michel Brisé, J. Viel, Laubert, M. Legros, Ph. Le Proux, J. Aubert, J. Legrip, F. Dehoute, G. Pelcat, Jac. Aubert, G. Aubert, Louis Ecorcheville, J. Hurlevent, Ph. Mesnier, J. Leproux, Joachim Dehais, marque de F. Lacache père, J. Vallée, M.A. Héroute, Le Grip, J. Aubert, J. Bichard, marque de P. Roney, marque de Guill. Dorléans, C. Lude, femme Nonant, M.M. Lumet, M. Prévost, M. Ludet, G. Mollien, Madeleine Basin, Luce Cordier, Fr. Degrieu, M. Vachon, P. Vachon, F. Ecorcheville, F. Cordier, Eugénie Lefort, marque de la femme de R. Dorléans, marque de Marie Voisin, marque de M. Dorléans, marque de P. Manneville, marque de la femme Borel, marque de Guill. Beaudoin, M. Borel, marque de la femme Dubreuil, F. Boutier, marque de la femme Degrainne, Marie Magdaleine Vaultié, M. Ecorcheville, R. Glatigny, J.F. Pognant, marque de la Vve Greugnet, marque de la fille Bossière, marque de la femme Besnier, F.

(1) P.V., XXXIV, 147.B<sup>n</sup>, 7 germ.

(2) C 298, pl. 1034, p. 69.

Conte, Jean Hardy, marque de la Vve Rouez, marque de la Vve Mercier, marque de la femme Besnier, F. Conte, J. Hardy, marque de la Vve Conté, marque de la femme Pognant, P. Sonnier, marque de la femme Plessis, marque de la fille Rouez, Anne Hûe, marque de la femme Houssaye, J. Dehais, marque de la Vve Louis Ecorcheville, Marie Pognant, Marie Truet, marque de la Vve Bart, Marie Bienassé, Catherine Rivière, marque de Fr. Ecorcheville, Victoire Rivière, marque de la fille Ridel, marque de la fille Aubert, fille Ridel, marque de Ch. Marrais, Pascal Proux, J. Barette, J.P. Ridel, Dubreuil, marque de Jac. Lannier, J.B. Dorléans, marque de F<sup>se</sup> Rouez, G. Barette, marque de Rose Beauvais, Marie-Anne Aubert, Marie Le Testu, J. Cannier, Guill. Ecorcheville (proc. de la commune).

P.c.c.: (7 frim. II) : J.B. ECORCHEVILLE.

## 45

**Le conseil-général régénéré de la commune de Laigle félicite la Convention de la découverte de l'affreux complot qui devoit anéantir la liberté par l'avisement de l'auguste Assemblée qui fait pâlir dans leurs palais, souillés de crimes, les tigres couronnés de l'Europe. Il invite la Convention à conserver la sévérité des mesures révolutionnaires qui doit faire trembler les conspirateurs soudoyés par les puissances étrangères.**

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Laigle, 4 germ. II] (2).

« Citoyens représentans,

Conserveront-ils donc toujours les criminelles espérances de détruire la liberté ? ces monstres ? Ne savent-ils donc pas, ou plutôt ont-ils donc oublié que ses bases sont profondément enracinées, que tous les trônes de la terre seront renversés, plutôt que l'édifice sublime que nous avons cimenté par quatre années de peines, de veilles et des combats nombreux livrés à l'aristocratie ne s'ébranle un moment ?

Quoi ! le plus affreux des complots a été ourdi de la manière la plus horrible ! Par qui ? par des hommes qui, naguère couverts du masque du patriotisme, paroisoient en être le paladium, Et de quelle manière avoient-ils osé croire parvenir à leur but infâme ? la seule idée nous en fait reculer d'indignation, et l'horreur que nous en ressentons, égale celle que nous inspirent les traîtres. C'étoit par l'avisement et la dissolution de l'auguste Assemblée qui fait pâlir d'effroi dans leurs palais souillés de crimes les tigres couronnés de l'Europe et qui, mille fois, a sauvé du naufrage le vaisseau de la République au milieu des plus grandes tempêtes suscitées par le royalisme et le fédéralisme.

Que la vengeance nationale s'appesantisse sur leurs têtes coupables. Oui, législateurs ! qu'ils périssent sans délai, ces Catilina modernes, le cri de la patrie vous l'ordonne et nous vous en

(1) P.V., XXXIV, 147. B<sup>n</sup>, 6 germ.; J. Sablier, n° 1220 ; M.U., XXXVIII, 119.

(2) C 298, pl. 1034, p. 70.

conjurons. Mais qu'ils sachent, avant d'expier, que ceux qui eurent le courage de dicter l'arrêt fatal du dernier des tyrans de la France ne souffriront jamais de le remplacer par un autre. La Seine remontera vers sa source plutôt que ses bords ne soient soumis aux lois d'un nouveau roi.

Que la sévérité des mesures révolutionnaires que vous allez employer fasse trembler les conspirateurs soudoyés par les puissances étrangères ! Que Pitt, l'abominable Pitt pâlisse jusque dans son cabinet ; que son effroi passe jusque dans l'âme de Georges et de ses co-adhérents. Le peuple français veut être libre, et le sera, le sort en est jeté.

Vous, Montagnards intrépides, vous, les soutiens les plus fermes de la République, recevez le vœu de la commune de Laigle que nous prononcerons sans crainte d'être démentis par ses habitants. Nous vous offrons tout notre sang, il est à vous. Disposez-en, trop heureux de le verser pour la conservation de vos têtes chéries.

Vive la Montagne, périsent les conspirateurs. S. et F. ».

ROSSIGNOL-GUEURET (*off. mun.*), BLONDEL, LORIEUX (*off. mun.*), N. RICHIER (*maire*), J. MONCHEL, PITACHE (*off. mun.*), LEFEBVRE, Fréd. GALERON, SANSON, B. LIANE, HUREL-GUEURET, Fr. CAMUS, ROSSIGNOL aîné, PRIMOIS-DESNOES, CHESNOT, J. Fr. FLEURIEL (*agent nat.*), LASNIER, COESNON jeune.

## 46

Des commissaires de la commune de Sézanne viennent apporter le vœu unanime de leurs concitoyens, félicitent la Convention sur son énergie toute-puissante, son active surveillance et l'intrépidité de son comité de salut public ; ils témoignent l'indignation qu'ils ont ressentie à la nouvelle de la conspiration tramée contre les représentants du peuple et la liberté. « Si un maître, disent-ils, ose se présenter sous une dénomination quelconque, qu'il soit à l'instant mis à mort par les hommes libres ».

Le président répond, les invite à la séance, et la Convention décrète la mention honorable et l'insertion au bulletin (1).

L'ORATEUR de la députation. Représentans d'un peuple libre,

Nous venons vous apporter le vœu unanime de la commune de Sézanne.

Sans votre énergie toute puissante, sans l'active surveillance et l'intrépidité du Comité de salut public, l'édifice de notre Sainte Liberté allait donc être englouti dans l'abîme, et par qui ? nous frémissons d'horreur ! par des monstres couverts du manteau du patriotisme, du masque de la vertu, honorés de la confiance et comblés des bienfaits d'un peuple généreux.

Grâces immortelles te doivent rendues, courageuse Montagne ; tu as encore une fois sauvé la Patrie. Foudroye, foudroye tous ces scélérats dont le complot horrible était d'assassiner le peuple dans la personne de ses représentants ; peuple magnanime, c'est toi que les traîtres vou-

laient armer contre toi même ! non tu ne t'insurgeras jamais que contre la tyrannie, qu'une inflexible sévérité, qu'une prompte et terrible punition de ces infâmes conspirateurs fasse trembler tous les rois, dont ils ne sont que les vils agens.

Ne quittez la foudre, législateurs, que quand la prospérité de la République, et le bonheur du peuple seront assurés pour jamais. Frappez et irrévocablement le crime, la trahison. Il est tems enfin que leur règne cesse, et que le trône de la Vertu, de la Justice s'élève sur des fondemens inébranlables.

Pour nous, représentans, nous jurons de nouveau devant la Sainte Montagne une haine implacable aux tyrans, aux factieux. Si un maître, sous une dénomination quelconque, ose se montrer, qu'il soit à l'instant mis à mort par les hommes libres.

La Convention, voilà notre seul point de ralliement ; nous ne serions plus, si jamais ses ennemis parvenaient jusqu'à elle. La Liberté ! La Liberté ! Rien que la Liberté, voilà notre vœu » (1).

(1) C 298, pl. 1034, p. 21. Signé : LESBAZEILLES, DORGE, TRUFFÉ FRÉROT, APPERT, GUÉRARD, LANGLUMÉ, MAYRAN, CAMUS, PARIN, A. THIÉRON, COCHOIS, Fr. ISART, PIERRET, CAYES, MONGE, NOYERLEY, COLLET, GUINOT, BERTRAND, VALLET, SAVERY, MIOT, BROUARD-LE NAIN, POINTILLART, CHARTON, BROUARD, PAISSART, PETIT, AGAUDEND, PERSON, LARICHE, VOISEMBERT, GIFFE, J. NARDU, PETIT fils, HERMORE, PETIT, CHARBAUX, LEBEAU, BRUTUS (sans-culotte), BELLESÈCHE, BERTRAND, MOINE, Fr. BONDOY, LARGENTIER, DEGREMONT, CLÉMENT, BOUBERT, POULTIER, TOURNECULLER, HÉRON, LEFÈVRE, FRANVALET, HADOT, MAURY, HUOT, FONTAINE, N. FONTAINE, GUYOT l'aîné, JANNON, JACQUIER, PÉQUEUR, VIMONT, LAMONTAGNE jeune, LAMONTAGNE l'aîné, CHAMPY, GATTEBOIS, P. TOURNECULLER, G. LEBEAU, CRAPART, Fr. LEFÈVRE, PÉNARD, PÉNARD fils, ROYER, HOULLIER, VELIS, RIBERON, MARET, DEUZE, MAIGROT cadet, LAROZE, S. ROUSSEL, J. FLAMANT, SERRURIER, R. HOULLIER, MEUNIER, MAIGRET, ROYER, BERTIN, FORT, G. MÉGARD, MOREL, BENOIST, GUIMET, COLLOT, PETIGLON, OZANNE, DEBUGNE, L. MARTIN, COCHOIS, FLEURY, L. BERTRAND, N. COLLET, ROYER, CARITTE, ROYER, RICHÉ, Et. THOMAS, LEBEAU, CHAMBEHOIS, L. AUBERT, GORMESSON, THIERRY, TISSERAND, RIBERON, G. BELLIERE, DARRÉ, BRULLEY, THEUVENY, FLEURY, P. BEAUCOUSIN, DEVAUX aîné, RENIRON, VANEL, VACHERON, MOUGIN, COSNARD, N. DEYROUT, TERNIÈRE, VACHERON, S. AUBERT, GANOT, PAILLARD, F. LAURENT, PRÉVOST, MANGEOT, LEMAITRE, MAILLET, L. PERSON, CORTIER, CHENAL, FRÉROT, MARTIN, PÉQUEUR, PERROT, VAUTHERIN, OUDOT, LEFLERS, FRIOT, HENRY, G. ROBIN, Ch. TOURNEUR, COLLET, HOULLIER, VACHÉ, BLANCHET, RICARD, BRULLEY, BOUILLON, FERRAGEAU, DROUIN, PETIT, CHEVALLIER, SONGY, RICHON, NORMAND, Ch.-Fr. BONGRAIN, ADELINE, P. MARTIN, MAQUELINE, VINCENT, FRICHET, DUGERT l'aîné, GAILLIARD, PETIT, MAIGROT l'aîné, THOMAS, VOISEMBERT fils, P. SIMART, Fr. HOULLIER, Et. BÉRIAT, CHORTAS, Ant. CHARDIN, CHOISETAT, LANGLUMÉ, MORIN, GIFFEY fils, LACARPE jeune, GARREAU, DUCHESNE, VAILLANT, J.-Fr. BORCQ, J.-Fr. VOISEMBERT, ROUSSELOT, L.-Cl. CLERGET, ROUSSELOT, GIFFEY, DUMAY, VIOLETTE, J. MEZIERE, Jos. MAQUELIN, J. MORET, HAQUIN, MARCELIN, DENEVERT, LEBEAU, BORNAND, CRAPART, LANGLOIS, J. AUBERT, POUX, GABRIEL, BERTRAND, H. CHARDIN, D. DUVAL, A. DUVAL, DUBOIS, NARET, ROYER, AUBERT, N. BOURET, POINTILLARD, PERROT, TESNIÈRE, COLIN, TOURNEUR, VOISEMBERT, COLLIN (gendarme), P. DENIS, A. MONGEOIS, N. HUBERT, DEVAUX jeune, MACLIER, GÉRY jeune, H. TOURNECULLER, BOUROY, MARTIN, LAURENT, DOUCET, CARTIER jeune, L. DELONG, Françoise HARDIN [et 51 autres signatures illisibles].

(1) P.V., XXXIV, 147-48. B<sup>1</sup>, 9 germ. (2<sup>e</sup> suppl<sup>1</sup>) ; J. Sablier, n<sup>o</sup> 1220.